

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 455 portant promotion au grade d'adjoint technique principal de 3e classe de M. Delaunay (Marcel) et au grade d'adjoint technique de 2° classe de M. Karcher (Georges)

n° 455

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juin 1941

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, of licier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 10 juin 1928 portant organisation du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis, notamment en ses articles 10, 11 et 15

Vu le procès-verbal de la Commission de classement en date du 14 novembre 1940.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promus à l'ancienneté pour compter du 1er juillet 1941 les agents du cadre local des travaux publics dont les noms suivent : 1° Au grade d'adjoint technique principal de 3e classe : Al. Delaunay (Marcel), adjoint technique principal de 4e classe du cadre local des travaux publics. Il conserve un reliquat de six mois pour services militaires : 2e Au grade d'adjoint technique de 2e classe : M. Karcher (Georges), adjoint technique de 3e classe du cadre local des travaux publics. Il conserve un reliquat de seize jours pour services militaires. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.